



Concurrence déloyale, affirmations fausses - quel recours?

Par **Sascha_old**, le 21/10/2007 à 14:07

Bonjour,

Une entreprise se vante sur son site web:

- d'offrir "des prix imbattables" (il n'en est rien, au mieux ils sont au même prix que leurs concurrents, dans de nombreux cas ils sont plus chers)
- d'être le "n°1" (sans donner aucune précision)
- de fournir "en exclusivité pour la France" des marques ou produits que l'on trouve pourtant chez bien d'autres fournisseurs en France!!

Nous trouvons que cette entreprise concurrente, qui use de bien d'autres arguments et techniques pour mettre en valeur, voire dénigrer ouvertement la concurrence, commence à nous nuire.

Quelqu'un saurait-il nous renseigner quels sont nos recours, si les affirmations ci-dessus sont condamnables, et si nous pouvons espérer en tirer quelques dommages et intérêts?

Merci beaucoup par avance pour vos avis éclairés!